

Pratiques de renouvellement et de réforme en troupeaux bovins allaitants du Limousin selon le taux de renouvellement

Replacement and culling practices in beef cattle in Limousin (France)

B ROCHE (1), B. DEDIEU (2), S. INGRAND (2)

(1) INRA SAD, 17 450 Saint Laurent de la Prée

(2) INRA SAD / URH, 63 122 Saint Genès Champanelle

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Les groupements de producteurs incitent de plus en plus les éleveurs de bovins viande à augmenter leur taux de renouvellement afin d'accroître le volume de jeunes vaches commercialisables dans des filières sous signes officiels de qualité. Quels sont alors les changements adoptés par les éleveurs dans leurs pratiques de recrutement des génisses destinées à la reproduction et leurs pratiques de réforme ? Notre étude vise à caractériser la variabilité de ces pratiques en relation avec une large gamme taux de renouvellement en région Limousine. Vingt élevages allaitants, adhérents aux groupements de producteurs BEVICOR et SOPELCO, aux effectifs stables, ont été étudiés (Roche et al., 2001). Les taux de renouvellement (TR) varient de 15 à 39 %. Les pratiques de recrutement sont décrites selon le moment et l'importance des tris réalisés depuis la constitution de la cohorte de femelles nées lors d'une campagne jusqu'à sa deuxième session de vêlages (figure 1). Les pratiques de réforme sont décrites à partir de l'inventaire des femelles commercialisées durant la campagne étudiée. Pour chaque vache sont précisés l'âge, la cause et le type de réforme. Trois types sont distingués (Courmut et Dedieu 2000) :

- involontaires (liées à des accidents ou maladies),
- volontaires systématiques (répondant à une règle de décision individuelle de la forme « si l'animal présente une caractéristique atteignant telle valeur seuil, il est réformé » ; il peut s'agir d'un âge butoir ou d'un seuil d'infertilité),
- volontaires optionnelles (pour compléter, le cas échéant, un lot de réformes ; la règle de décision sera relative : un animal sera réformé s'il est moins bon que d'autres).

La figure 2 représente les modes de prélèvement des réformes qui tiennent compte des classes d'âges concernées et des causes et types de réforme associés.

RÉSULTATS

L'analyse permet de distinguer trois types d'élevages au regard de leurs pratiques de renouvellement du troupeau.

- Le premier regroupe des éleveurs qui créent les conditions de recours à des réformes optionnelles avec un fort TR : de 20 à 39 %. Deux sous-ensembles se distinguent sur la base des pratiques de recrutement. Dans le premier, toute femelle née sur l'exploitation est conservée jusqu'à son premier vêlage (trajectoire 1). Ce n'est qu'ensuite que l'éleveur trie les animaux qu'il souhaite conserver. Ainsi les vaches de 3 ans peuvent être conservées ou « réformées », de façon optionnelle, sur le critère de conformation. Les quelques réformes systématiques touchent essentiellement les vaches atteignant un âge butoir, qui ne dépasse pas 9 ans (figure 2-a). Dans le second sous-type, les éleveurs effectuent un premier tri, peu sévère, de leurs génisses au sevrage. Celles qui sont conservées le seront au moins jusqu'au second vêlage où des critères de réforme optionnels, pour mauvaise performance, pourront être mobilisés. Les réformes systématiques se basent sur un âge butoir d'environ 10 ans.

- A l'opposé le deuxième type correspond à des exploitants qui réforment essentiellement des vaches âgées (figure 2-b) et pour la majorité de façon systématique. Le choix des génisses de renouvellement se fait une première fois au sevrage puis une seconde fois lorsqu'elles sont pleines (trajectoire 2). Les TR sont inférieurs à 20 %.

- Pour le troisième regroupement, le choix du renouvellement se fait très tôt (dès le sevrage, sur des critères d'ascendance) et un recours à quelques réformes optionnelles pour équilibrer les sorties d'animaux aux entrées. En ce sens il est intermédiaire aux deux groupes précédents. Les TR sont compris entre 15 et 25 %.

Figure 1
Exemples de trajectoires d'évolution d'effectif de cohortes de femelles nées sur une exploitation

En vertical figurent les effectifs de femelles relatifs à l'effectif de génisses nées (indice 100).

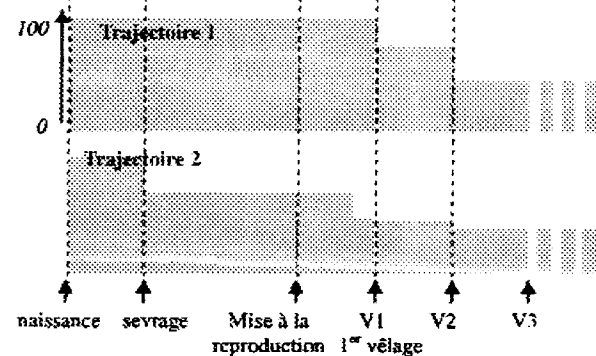
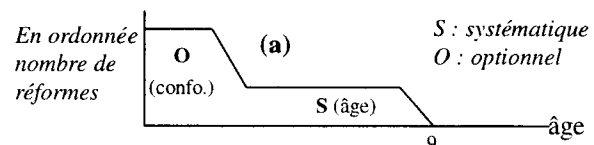
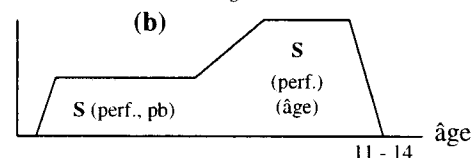


Figure 2
Exemples de modes de prélèvement des réformes



Les Involontaires concernent une grande diversité d'animaux



CONCLUSION

Les pratiques de renouvellement du troupeau sont fortement modifiées lorsque le taux de renouvellement augmente. Les règles d'élimination des animaux sont de plus en plus de type optionnel, ce qui interroge les conséquences des critères de réformes mobilisés sur la qualité des jeunes vaches de boucherie et sur les aptitudes à la production du troupeau reproducteur.